



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5010862

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 27/03/2024 16H33 C:025286 I:38544
V/REF : ACCORD MAIL
V/Email reçu le Mercredi 27/03/2024 à 16H33

SDC 'Parc Massia'
C/O CITYA CALADE
280, RUE VICTOR HUGO
69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE

V/REF.IMM. 5822
IMMEUBLE : PARC MASSIA (Cop)
215 ROUTE DE REYRIEUX
01600 MASSIEUX

Vaulx en Velin, le 27 Janvier 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE N215 REYRIEUX - CONTACT SUR PLACE MME CURTET TEL06 25051860 OU
MME MOLINO TEL06 58057114 OU MME MAISONNAS -PORT.06 01022240

MOTIF : INTERVENIR EN URGENCE POUR VERIFIER L'ORIGINE DES DESORDRES CONCERNANT
LES POMPES DE RELEVAGE RECEMENT INSTALLEES PAR SERVIMO QUI SONT
HORS SERVICE SUITE REF 22/03/2022 10H59
/ LU 08/04/24 A 10H44-
APPEL RECU DE MME CLAIR (LA VOISINE DE MME CURTET), NOUS INDIQUE QUE
MME CURTET NE SERA PAS DISPONIBLE ET QU'IL FAUDRA CONTACTER MME MOLINO
TEL06 58057114 POUR CONVENIR D'UN RDV

Donneur d'ordre : Mme V TAO

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur pompe(s) de relevage

LE 02/04/2024 A 18H45 :
INTERVENTION A PARTIR DES COMMUNS
REPERAGE DE L'ARMOIRE DE COMMANDE DES POMPES
CETTE DERNIERE EST PLEINE D'HUMIDITE ET PLUSIEURS COMPOSANTS ELECTRIQUES
SONT ROUILLES
L'ARMOIRE ELECTRIQUE N'EST PAS ALIMENTE
ABSENCE D'ACCES AU TABLEAU ELECTRIQUE DES COMMUNS
LA PORTE D'ACCES A LA FOSSE DE RELEVAGE EST FERMEE

LE 23/04 A 13H30 :
INTERVENTION D'UNE EQUIPE A 2 TECHNICIENS
MISE EN PLACE DU VEHICULE
TENTATIVE DE REMISE EN SERVICE DES POMPES
LES 2 POMPES FONT DISJONCTER LE GENERAL
LE DISJONCTEUR DE LA POMPE 2 A ROUILLE ET EST HORS-SERVICE
CONTROLE DES BOITIERIS ETANCHES SITUES DANS LA FOSSE - RAS
EXTRACTION DES 2 POMPES DE RELEVAGE - CHAINE LAISSEE DANS L'ARMOIRE
ELECTRIQUE

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

LE 03/05 A 07H45 :
DEPOSE POMPE POUR CONTROLE
REPLI DU CHANTIER

OBSERVATIONS : CD AB Email envoyé le 14/01/25 a 14H53 Mme E. JAILLOT
CD AB Email envoyé le 29/11/24 a 08H03 Mme E. JAILLOT
CD AB Email envoyé le 29/11/24 a 08H00 Mme V TAO
CD AB Email envoyé le 28/11/24 a 13H38 M. E. FAURE
CD AB Email envoyé le 21/10/24 a 13H36 Mme E. JAILLOT
KI AB Email envoyé le 14/10/24 a 14H29 Mme E. JAILLOT
CD AB Email envoyé le 23/09/24 a 14H56 Mme V TAO
KI LCOMPTER Email envoyé le 18/09/24 a 11H19
CD AB Email envoyé le 03/09/24 a 11H16 Mme V TAO
IB AB Email envoyé le 03/07/24 a 12H06 Mme V TAO
CS LCOMPTER Email envoyé le 03/07/24 a 12H01 Mme V TAO
CS LGESTION Email envoyé le 30/04/24 a 10H39 Mme V TAO
CS LCOMPTER Email envoyé le 30/04/24 a 10H38 Mme P. GAUVRIT

ATTENTION : LA MISE EN PLACE DE POMPES PROVISoire N'EST PAS REALISABLE
DEMARCHE EN GARANTIE FOURNISSEUR EN COURS POUR UNE POSSIBLE GARANTIE
(PRESOMPTION D'UN PROBLEME D'EAU DE SOURCE QUI A ENDOMMAGE LE MATERIEL
CE QUI SERAIT ALORS HORS-GARANTIE)

DT LGESTION Email envoyé le 03/04/24 a 11H05 Mme V TAO

NOUS AVONS BESOIN DES ACCES A LA FOSSE DE RELEVAGE AFIN DE PROCEDER AU
CONTROLE

MERCI DE NOUS INDIQUER LA SUITE A DONNER A CE DOSSIER

CS LGESTION Email envoyé le 03/04/24 a 08H09 Mme V TAO

CS LGESTION Email envoyé le 03/04/24 a 08H09 Mme A. CHAMOT

Suite a donner : OUI. Le 23/04/2024 a 16:14



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5010862

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

=====					
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U.	HT	
1,00	Prise en charge technique dispatching	2			Pour mémoire
2,25	H.Ouvrier Electricien le 02/04	2			Pour mémoire
2,25	Sup.H.50%-Electr. +17h/20h-Sa 7h/12h	2			Pour mémoire
4,25	H.Ouvrier Electricien le 23/04	4	69,98		297,41
4,25	H.Ouvrier Electricien le 03/05	7	69,98		297,41
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U.	HT	
1,00	Mise en oeuvre véhicule électricité	2			Pour mémoire
1,00	Mise en oeuvre véhicule électricité	4			Pour mémoire
1,00	Mise en oeuvre véhicule électricité	7			Pour mémoire
TOTAL H.T.					594,82
T.V.A. a 20,00%					118,96
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>713,78</u>

Valeur en votre règlement au 28 Février 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.